

Mise au concours

Le Westerwaldpreis à été distribué pour la première fois en 1973, afin de présenter au Musée de la céramique de Höhr-Grenzhausen des oeuvres remarquables aussi bien du point de vue artisanal qu'artistique dans le cadre d'un concours et d'une exposition.

Cette **11eme édition du Westerwaldpreis 2004** est une requête prioritaire aux yeux du Conseil du Westerwald. De plus il importe de soigner le dialogue autours de la céramique et des arts dans cette région et cultiver les échanges culturels avec d'autres pays.

Le Westerwaldpreis (Prix du Westerwald):

En 2004 cinq prix seront distribués pour des oeuvres céramiques remarquables dans les catégories:

- **Céramique plastique et ouvres conceptionnelles**
- **Le vase: forme et décor**
- **La céramique de série**
- Prix de Höhr-Grenzhausen, la ville des "cuiseurs de pots" (Kannenbäckerstadt)
Grès glacé au sel ou porcelaine glacée au sel
- **Prix d'encouragement pour jeunes céramistes jusqu'a 35 ans** (autant que possible dans toutes les catégories)

Quatre prix de 5000 Euros et un prix d'encouragement de 4000 Euro seront distribués.

Calendrier provisoire:

jusqu'au 11 Janvier 2004

Remise des dossiers de participation, photographies incluses. Photos **sans** dates personnelles!
(min. carte postale, max. 210x297 mm)

26 au 29 Janvier 2004

Jugement des Photos (choix des oeuvres destinées à l'exposition)

29 Janvier 2004

Information des retenus pour l'exposition

16 au 27 Février 2004

Livraison des oeuvres

8 au 10 Mars 2004

Réunion du jury pour les prix

10 Mars 2004

Proclamation des lauréats

17 Septembre 2004 au 6 Janvier 2005

Exposition

18 Septembre 2004

Colloque

Organisateur

Patronage: Kurt Beck, Ministerpräsident, Rheinland-Pfalz

Organisateur: Conseil du Westerwald

Organisation: Keramikmuseum Westerwald

Remise des Prix et Exposition

La remise des prix se fera au cours de l'inauguration de l'exposition **Westerwaldpreis 2004 - Europäische Keramik** au Musée de la céramique à Höhr-Grenzhausen qui est projeté le **17 Septembre 2004**. L'exposition restera ouverte jusqu'au **6 Janvier 2005**

Les membres du Jury 2004 sont:

1. Peter-Paul Weinert, Landrat des Westerwaldkreises
2. Prof. Dr. Márta Nagy, Keramikerin, Ungarn
3. Renée Reichenbach, Keramikerin, Deutschland
4. Prof. Tony Franks, Präsident der Academie International de la Ceramique, Schottland
5. Janet Mansfield, Art and Perception
6. Prof. Günther Praschak, Keramiker, Österreich
7. Monika Gass, Keramikmuseum Westerwald

Les conditions de participation

Les conditions de participation suivantes sont valables pour le Westerwaldpreis (prix du Westerwald) 2004

1. Sont admises à participer au concours les personnes ayant 18 ans révolus. Les participant(e)s doivent avoir leur domicile fixe et/ou leur adresse ou travail permanent à l'intérieur d'un pays membre de l'Union Européenne au moment du concours. Les membres de l'Union Européenne habitant dans un tiers pays peuvent aussi participer. Les membres du Jury ne peuvent participer au concours. Les photos des oeuvres présentées et le bulletin de participation attaché à ces conditions de participation doivent être parvenus au Keramikmuseum Westerwald à Höhr-Grenzhausen au plus tard le 11 Janvier 2004. Les données de l'artiste doivent apparaître sur ce formulaire. Les participant(e)s doivent indiquer dans quelle catégorie leurs oeuvres doivent être retenues, seulement une option. Cette information est immuable.
2. Les Participant(e)s doivent avoir développé et fabriqué leurs oeuvres eux mêmes. Pour les oeuvres ayant nécessité la participation de tierces personnes, la part du travail inhérent à l'artiste doit être primordiale. Dans ce cas il est permis et indiqué de nommer l'atelier ou l'entreprise ayant participé.
3. Chaque participant(e) envoie des photos de trois de ses oeuvres au maximum. Une seule de ces oeuvres peut être un groupe d'objets qui sera nommé dans le bulletin sous un seul numéro. Il/Elle peut présenter en échange une oeuvre qu'il/elle considère comme majeure et qui peut être de grande taille. Les photos envoyées doivent être en couleurs (min. 10 x 15 cm, format carte postale). Pour les groupes, envoyer au moins une photo d'ensemble. Les photos doivent être d'une qualité permettant leur reproduction et marquées au verso uniquement du titre et des dimensions de l'objet photographié. Seront acceptés les bulletins de participation envoyés sur CD (avec copie couleur sur papier) ou par E-mail (photos en format JPG). Ils acceptent la publication de leurs oeuvres par le Westerwaldkreis ou par ses chargés d'affaires.
4. Les photos et les bulletins de participation restent la propriété du Keramikmuseum, quelle que soit la décision du Jury.
5. Les oeuvres devraient être choisies de façon que leur taille permette leur exposition sans trop de difficultés. Pour les oeuvres de grande taille, un modèle et un échantillon du matériel ainsi que des photos reproductibles suffisent au pré-jugement.
6. Les oeuvres présentées ne doivent pas être âgées de plus de trois ans et ne pas avoir été récompensées dans un autre concours.
7. Les oeuvres retenues par le Jury sont à expédier dans des emballages robustes et réutilisables pour arriver avant le 20 février 2004 au Keramikmuseum Westerwald, Lindenstrasse, 56203 Höhr-Grenzhausen Allemagne Fédérale, Tel.: +49 (0)2624 / 94 60 10 Fax: +49 (0)2624 / 94 60 120 et E-mail: info@keramikmuseum.de
8. Un Jury nommé par le conseil du Westerwald décidera des oeuvres retenues pour l'exposition ainsi que des lauréats du concours. Ce Jury prendra ses décisions pour l'exposition de 2004 à la vue des photos envoyées. Les lauréats du prix seront nommés par ce même Jury à la vue des oeuvres originales livrées pour l'exposition. Le Jury se réserve le droit de procéder à une modification/décision définitive de participation à l'exposition à la vue des oeuvres originales. Ceci est valable en particulier pour les oeuvres dont la qualité ne rempliraient pas les attentes du Jury.
9. La préparation et l'organisation du concours sont entre les mains du Conseil du Westerwald, Montabaur, en collaboration avec le Keramikmuseum Westerwald, Höhr-Grenzhausen.
10. Les oeuvres présentées devront être vendables. La vente sera faite par l'organisateur aux nom et facture des artistes participants. En cas de vente, l'organisateur retient 20 % du produit de la vente comme provision. Pour les artistes imposables en Allemagne Fédérale : les taxes sociales (KSVG) selon la loi du 27 novembre 1981 seront retenues par l'organisateur et versées directement à la caisse sociale des artistes. Le tarif en vigueur en 2004 sera appliqué. Les participants ne peuvent reprendre leurs oeuvres avant la fin de l'exposition.
11. Le Westerwaldkreis se réserve le droit de préemption sur les oeuvres des lauréats du concours.
12. Le Jury se réserve le droit de ne pas remettre certains prix, de distribuer les sommes ainsi libérées sur d'autres prix ou de partager des prix. Les décisions du Jury sont inattaquables
13. Le Jury fixera ses décisions par écrit. Le Jury informera les artistes immédiatement après avoir pris ses décisions.
14. Tout(e) lauréat(e) qui aura sciemment transgressé les conditions de participation pourra être adjoint par le Conseil du Westerwald, après délibération et concertation avec le Jury, à rendre son prix.
15. Le transport aller et retour des oeuvres est effectué aux frais et risque des participants. Les dommages et intérêts éventuels envers des tiers est à la charge du participant. Le transport de retour devra s'effectuer au plus tard 6 semaines après la fin de l'exposition. Les oeuvres qui se trouveraient encore au Keramikmuseum Westerwald après le 06 avril 2005 passeront dans la propriété de l'organisateur.
16. Le Conseil du Westerwald assure les oeuvres qui lui sont remises pour l'exposition et le concours pour la durée de leur séjour en ses murs et à la valeur indiquée par l'artiste dans le bulletin.
17. Le Westerwaldpreis (prix du Westerwald) est remis sous forme de document et de don.
18. Un catalogue est édité pour l'exposition.

No. d'entrée

Nombre d'oeuvres

Nombre d'oeuvres retenues

Remarques internes de l'organisateur. Veuillez ne rien y écrire!

Notes sur la personne:

Veillez remplir en majuscules ou à la machine à écrire!

Nom, Prénom:

Nationalité:

Rue:

Code Postal, Ville:

Date de naissance:

Lieu de naissance:

Téléphone:

Téléfax:

Email:

Internet:

Sexe

f

h

Carrière artistique:

Distinctions/Publications:

Veillez s.v.p. ne donner les informations demandées que sur cette feuille!

Description/Titre des oeuvres céramiques mises en compétition:

1.	Dimensions	Valeur TTC en Euro*
2.	Dimensions	Valeur TTC en Euro*
3.	Dimensions	Valeur TTC en Euro*

Seules seront retenues des photographies d'au moins 10x15 cm (carte postale) et au plus A4 (210x297 mm)

*La valeur marchande est considérée comme valeur d'assurance. Veuillez indiquer une valeur, même pour les pièces non vendables.

Détails sur le matériel (p.ex. grès, porcelaine) et technique (p.ex. tourné, monté):

Indication de la catégorie dans laquelle la participation doit être enregistrée:

- Céramique plastique et oeuvres conceptionnelles**
 Le vase: forme et décor
 La céramique de série
Prix de Höhr-Grenzhausen, la ville des "cuiseurs de pots" (Kannenbäckerstadt)
 Grès glacé au sel ou porcelaine glacée au sel
 Prix d'encouragement pour jeunes céramistes jusqu'à 35 ans.

Les oeuvres présentées devront être vendables. La vente sera faite par l'organisateur aux nom et facture des artistes participants.

20 % du produit de la vente sera retenu comme commission, plus frais de virement, plus taxes sociales des artistes en vigueur en 2004, qui seront virées directement.

Oeuvre(s) non vendable(s), No.:

Identité bancaire:

No de compte:

Code bancaireou IBAN (International Bank Account Number) :

Les photographies et bulletins de participation envoyés resteront dans les archives artistiques du Keramikmuseum Westerwald, quelque soit la décision du Jury.

Les photographies sont à marquer au verso en indiquant uniquement le TITRE de l'oeuvre et ses dimensions originales en cm. Le jury sera entièrement anonyme.

En remettant le bulletin de participation, je reconnais les règles directrices du Westerwaldpreis (prix du Westerwald). Je confirme en supplément, que mes oeuvres ne sont pas agées de plus de 3 ans et n'ont pas été récompensées dans un autre concours. Je confirme que je livrerai les oeuvres retenues dans des emballages robustes, réutilisables et marqués, entre le 16 et le 27 Février 2004 au Keramikmuseum Westerwald.

Fait à:

date:

Signature:

Veillez noter que les bulletins de participation doivent nous être parvenus avant le 11 Janvier 2004!